

04

FICHE MÉTHODE

Construire une action de prévention : de l'idée à l'évaluation

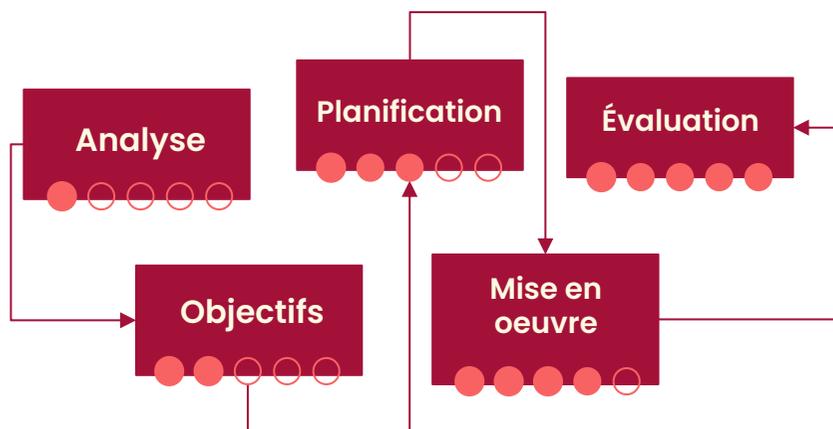
01. Phase 1. Exploration et analyse

02. Phase 2. Déterminer des objectifs

03. Phase 3. Planification des actions

04. Phase 4. La mise en œuvre

05. Phase 5. Évaluation



Cette fiche méthode est une proposition de mise en pratique des repères proposés dans les fiches précédentes.

Sur la base des préconisations émanant de Santé Publique France, cette fiche reprend les différentes phases du cycle d'une action et peuvent être utilisés par les bailleurs sociaux comme une méthodologie phasée de mise en œuvre d'action de prévention.

Barthélémy L., Bodard J., Feroldi J. *Actions collectives « Bien-Vieillir » : repères théoriques, méthodologique et pratiques. Guide d'aide à l'action*, INPES, 2014.

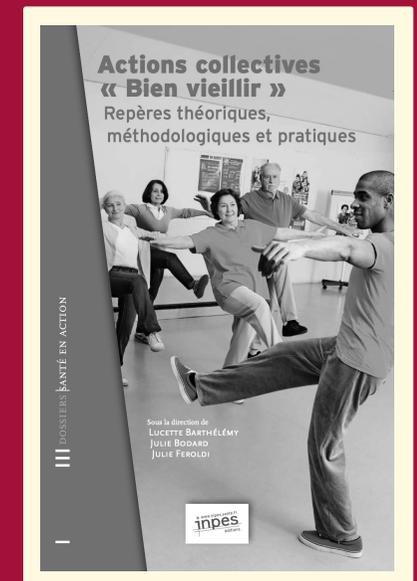


Ressource

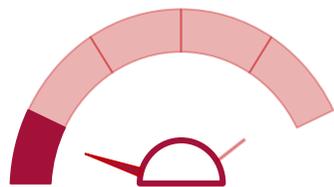
Le guide *Actions collectives « Bien-vieillir » : repères théoriques, méthodologiques et pratiques* de l'INPES paru en 2014 a servi de base à l'élaboration de cette fiche.

Le guide développe une approche globale et positive de la santé prenant en compte l'ensemble des déterminants individuels, sociaux et environnementaux. La définition d'un socle commun de connaissances et de pratiques contribue à la qualité et à la cohérence des actions collectives pour s'inscrire dans une offre graduée de prévention.

Autrices : Barthélémy Lucette, Bodard Julie, Feroldi Julie
Année de publication : 2014
Pages : 108p.



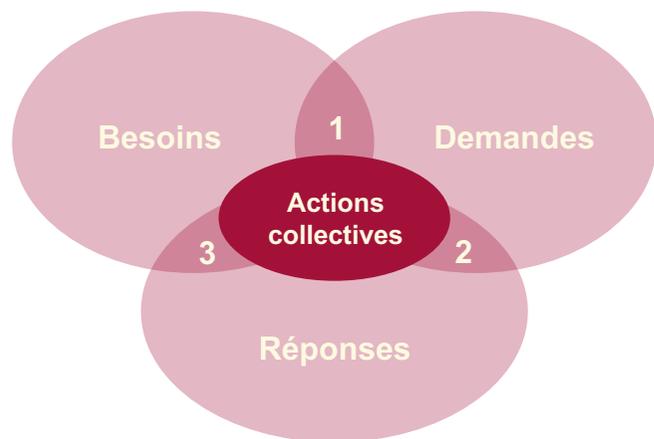
Phase 1. Exploration et analyse



Avant d'initier un projet de prévention à destination des locataires âgés, une phase exploratoire d'analyse est nécessaire afin d'appréhender le contexte dans lequel interviendra l'action, d'identifier les publics cibles au sein du parc de logements, leurs profils et les facteurs pouvant impacter leur qualité de vie (sécurité, santé, bien-être, ressources, environnement...).

Analyse « santé publique »

Santé publique France préconise en amont du projet de conduire une analyse de santé publique autour de trois axes : les besoins estimés par les professionnels, les attentes ou demandes de la population concernée et les réponses et ressources existantes en actions collectives :



1

Besoins existants, demandes exprimées, mais pas de réponses. Si les priorités d'implantation se situent en 1, les actions ne pourront se mettre en œuvre faute de réponses.

2 Demandes exprimées, réponses existantes mais pas de besoin identifié. Les actions ne prendront pas en compte les besoins existants.

3 Besoins identifiés, réponses existantes mais pas de demandes. Les actions ne seront pas adaptées aux demandes des personnes retraitées.

Pour réaliser cette analyse exploratoire, plusieurs modalités s'offrent aux bailleurs, notamment un recensement des ressources pour prioriser les actions et une analyse stratégique des atouts et des freins.

Répertoire des ressources

Il s'agit peu ou prou d'une analyse bibliographique (littérature scientifique, littérature grise, bases de données). Voici quelques ressources qui pourront être utiles aux bailleurs.

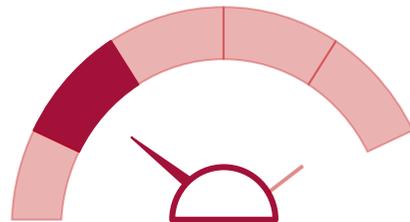
Thèmes		Ressources nationales	Ressources régionales
Besoins	Santé des personnes âgées	Baromètre Santé des personnes âgées de 55 à 85 ans, INPES Enquêtes Drees, IRDES, Insee Etudes sur les représentations de la santé dans la publicité	Observatoires des situations de fragilité Diagnostiques territoriaux Analyse des besoins sociaux (CCAS) Bilans de prévention Agirc-Arrco
	Politiques de l'avancée en âge	Rapport d'évaluation du plan Bien-vieillir 2007-2009 Anticiper pour une autonomie préservée : un enjeu de société, Comité Avancée en âge – Prévention et qualité de vie, février 2013	Plans régionaux de santé - ARS Schémas régionaux de prévention Priorités régionales des régimes de retraite Schémas gérontologiques départementaux
	Synthèses littéraires sur les interventions efficaces	Rapport <i>Healthy Ageing</i> Synthèse des interventions efficaces en prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, vivant à domicile, INPES Rapport québécois « La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé »	Enquêtes satisfaction et écoute clients des retraités (Credoc, focus groupe) Synthèse, La mobilisation des seniors aux actions de prévention, Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine
Demandes	Études sur les demandes des seniors	Enquêtes satisfaction et écoute clients des retraités (Credoc, focus groupe)	Relevé des attentes des personnes retraitées dans les évaluations d'actions de prévention
Réponses	Recensement d'actions et de ressources	Guide de recommandations pour des actions « Bien vieillir », CNSA Réseau Villes amies des aînés Réseau des Villes actives PNNS	Rapports régionaux d'activités Action sociale des régimes de retraite Outil de suivi cartographique des actions régionales de santé (Oscars) Annuaire territorialisé des offres sociales et loisirs « Bien vieillir »

Analyse stratégique

L'analyse stratégique est une démarche participative d'analyse du contexte stratégique d'implantation. De nombreux outils permettent de faciliter cette analyse, le plus connu étant sans doute le SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) qui permet de recenser les atouts et les freins aux différents niveaux d'intervention.



Phase 2. Déterminer ses objectifs



Pour tout bailleur souhaitant agir sur les déterminants individuels, sociaux et/ou environnementaux des locataires âgés, la formulation d'objectifs clairs doit être au cœur de la démarche afin de garantir la facilité de sa mise en œuvre ainsi que son évaluation.

Le bailleur doit alors formuler trois niveaux d'objectifs.

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
Il donne le sens de l'action et décrit l'effet escompté en termes de santé publique ou de problématique sociale.	Ils contribuent à répondre à l'objectif général. Ils précisent l'impact attendu sur un déterminant visé : il y a donc généralement un objectif spécifique par déterminant visé.	Très précis, ils contribuent à répondre aux objectifs spécifiques. Ils visent les effets attendus sur les publics concernés.
Exemple concret : Promouvoir un vieillissement en bonne santé, chez les locataires du logement social autonomes âgés de 60 ans et plus.	Exemple : maintenir et/ou augmenter le temps quotidien d'activité physique recommandée des locataires du logement social autonomes âgés de 60 ans et plus.	Exemple : mesurer l'évolution de la pratique sportive déclarée avant, pendant et après l'atelier ; mesurer le taux d'intention à pratiquer l'équivalent de 30 minutes d'activité physique chaque jour.

Quel que soit son niveau, Santé publique France rappelle qu'un objectif doit être :

- S**pécifique : précis, sans ambiguïté
- M**esurable : avec des indicateurs répondant à des questions simples
- A**tteignable : nécessitant un effort et un engagement
- R**éaliste : prenant en compte les moyens et compétences du bailleur
- T**emporel : définissant une durée, des étapes, une fin.

Phase 3. Planification des actions



Cette troisième phase vise à planifier, encadrer et optimiser le bon déroulement de l'action de prévention.

La phase de planification doit tout d'abord permettre d'organiser les activités. Pour cela, il peut être pertinent de tenter de répondre de façon précise aux questions suivantes :

- 1** Qu'est-ce qui doit être fait ? (Activités)
- 2** Par qui cela doit-il être fait ? (Ressources humaines)
- 3** Comment cela doit-il être fait ? (Méthodes)
- 4** Quand cela doit-il être fait ? (Planning)
- 5** Quels effets sont attendus ? (Évaluation)

La création et le renseignement d'un tableau de planification peut s'avérer intéressant durant cette troisième phase, de même qu'un tableau d'estimation des besoins humains, financiers et logistiques.

Cette phase doit également permettre de réaliser les demandes de subventions nécessaires au financement de l'action du bailleur social. Si une demande de subvention est réalisée, elle doit être anticipée car les délais de traitement sont généralement assez longs. Pour cela, le projet doit s'inscrire dans la politique ou les priorités des organismes financeurs sollicités.

Pour encourager la sollicitation de financements de projets portés par des bailleurs auprès des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, nous proposons ici de renseigner les différentes informations qui vous seront demandées si vous déposez un dossier dans votre département.



Appel à initiatives de la conférence des financeurs : les documents demandés



Identification de la structure : informations réglementaires, représentant légal, interlocuteur en charge du dossier...



Fiche « présentation de l'action » : nom du projet, diagnostic et contexte, descriptif de l'action, publics cibles, territoires, objectifs stratégiques, objectifs quantitatifs, partenaires (distinction des partenaires financiers), méthodologie et déroulement de l'action, cout et financement.



Budget de l'action : détail des charges et produits

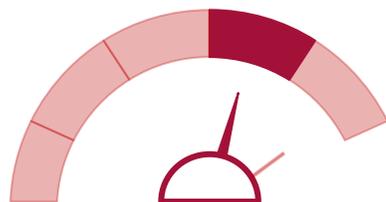


Suivi et évaluation de l'action : critères qualitatifs et quantitatifs



Autres pièces justificatives : certificat d'engagement, bilans des actions précédentes le cas échéant, état des demandes de cofinancement (justificatifs des demandes de financements et des réponses éventuelles), devis, RIB, comptes de résultats et bilans des 3 dernières années.

Phase 4. La mise en œuvre



La mise en œuvre de l'action consiste à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières pour réaliser les différentes activités.

Le suivi des données en continu permet au bailleur social de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'action, de son avancée, de son adéquation et sa cohérence avec la planification, et de décrire les écarts observés en fonction des résultats attendus par rapport aux indicateurs établis en amont de l'action.

Le suivi de l'action permet également de faire des bilans intermédiaires, des points d'information réguliers à l'ensemble des acteurs via les instances de pilotage choisies. Le suivi est réalisé en lien avec le calendrier de l'action et de son évolution.

Plusieurs questions se posent :

Quel type d'information permet de vérifier si l'action est réellement mise en place, retardée ou annulée ?

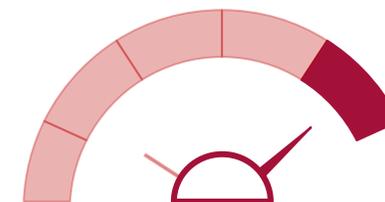
Quel type d'information peut être recueilli facilement auprès des opérateurs et être analysé de manière précise et fiable ?

Quelle est la capacité humaine et matérielle à recueillir, traiter et analyser les données recueillies ?

De quel type d'information l'équipe projet, les partenaires, les financeurs, les bénéficiaires ont-ils besoin de suivre, à des points-clés, dans la mise en œuvre de l'action ?

Le suivi des actions peut être réalisé à l'aide un tableau de suivi des activités.

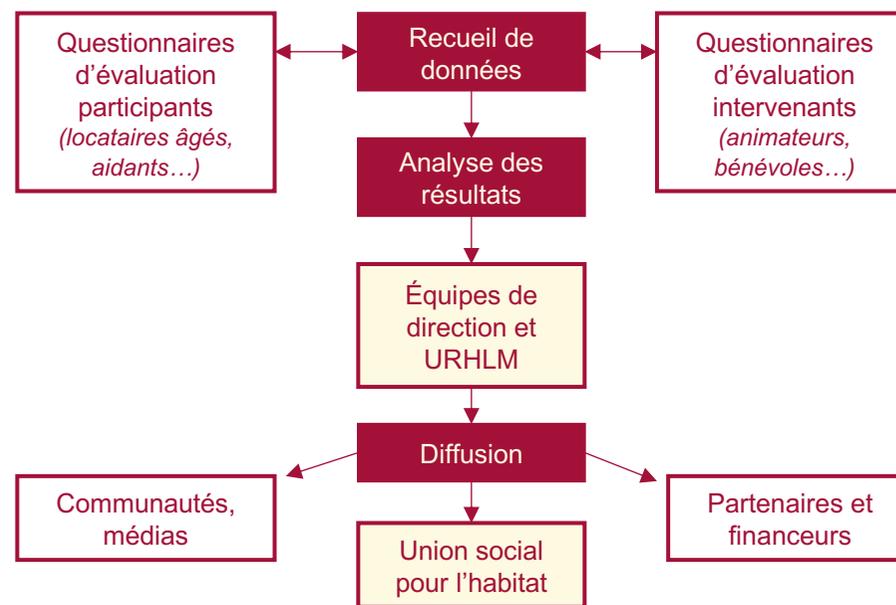
Phase 5. Évaluation de l'action

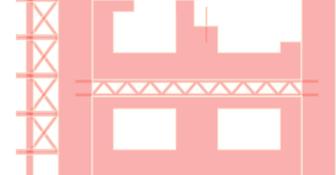


Une fois l'action collective mise en place, le bailleur doit veiller à l'évaluer pour rendre compte de ses critères de réussite, d'échec et de ses effets (résultats, impact).

Auprès de qui faut-il évaluer ?

Pour obtenir les résultats d'une évaluation globale et panoramique, les effets de l'action doivent être mesurés auprès des participants, mais aussi des intervenants, des animateurs et de l'ensemble des professionnels impliqués réalisant l'action pour rendre compte de la mise en œuvre et des résultats de l'action.

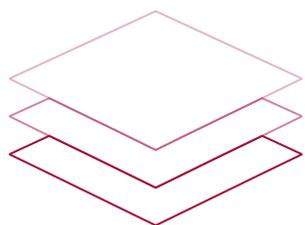




Quand évaluer ?

Pour les actions collectives (théâtre, débats, conférences), une évaluation ponctuelle, immédiatement après l'action, est recommandée. Bien sûr, l'idéal serait de pouvoir faire une évaluation à 6 mois pour évaluer les retombées de enseignements dispensés pendant les actions.

Pour un programme d'éducation à la santé tel que les ateliers, Santé publique France recommande 3 temps de mesures pour pouvoir observer des évolutions ou des changements, sur les niveaux de connaissances et les comportements, et pour mesurer l'impact des actions :



- Au début du cycle de séances de l'atelier
- À la fin du cycle de séances de l'atelier
- Quelques mois après l'atelier : 3/6 mois.

Évaluer quoi et comment ?

Évaluer le processus de l'action

Le recueil de données pour analyser le processus d'une action collective peut se faire via différents supports :

- En consultant les tableaux de bord de manière à revenir sur les fondements de l'action collective et comparer ce qui était attendu et ce qui est effectivement réalisé
- En consultant des documents spécifiques tels que suivis comptables, listing des inscriptions des acteurs professionnels, institutionnels, associatifs, bénévoles du territoire, compte-rendu des réunions, etc.
- En proposant des questionnaires pour un recueil quantitatif des données
- En réalisant des entretiens de groupe ou individuels auprès de publics spécifiques (financeurs, partenaires, population concernée, etc.) pour aller chercher une information plus qualitative...

Évaluer les résultats

Les résultats à évaluer dépendent du type d'action porté par le bailleur.

Pour les forums, l'évaluation des résultats peut s'intéresser à :

- L'acquisition de connaissances sur l'offre, les services, les activités en lien avec la thématique de prévention du forum
- L'intention de s'inscrire à une offre, à une activité.

Pour les événements types conférences, spectacles, théâtre :

- L'acquisition de connaissances sur des thèmes prioritaires de prévention de l'événement
- L'intention de renforcer ses comportements pour favoriser un vieillissement en bonne santé en lien avec la thématique

Pour les ateliers, l'évaluation des résultats peut viser :

- L'évolution de la qualité de vie perçue
- L'évolution des connaissances et/ou compétences
- L'évolution des pratiques et habitudes de vie
- L'intention de renforcer ses comportements pour favoriser un vieillissement en bonne santé en lien avec la thématique de l'atelier
- Le changement de comportement.

Le recueil des données pour analyser les effets d'une action peut être quantitatif via des questionnaires auto-administrés et qualitatif via la réalisation d'entretiens individuels ou de focus groupes de participants.

Outre ces évaluations déclaratives, des grilles d'évaluation standardisées peuvent aussi être mobilisées pour évaluer des compétences, des aptitudes etc.

Contact

Raphaël Rogay
Responsable

Pôle appui aux politiques publiques et
aux territoires

Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine

